

Date d'admission souhaitée :

si différente de celle de ses parents

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION EN CRECHE PUBLIQUE ACCUEIL COLLECTIF REGULIER

Nom et prénom de l'enfant (si con	nu) :					
Date de naissance (ou terme prévu	ı) le :					
Mode de garde actuel de l'enfant (s'il est né) :						
Autre(s) enfant(s) à charge composant la fratrie avec leur(s) date(s) de naissance :						
Situation familiale : □ En coupl	e □ séparé(e) □ veuf(ve) levant seul son/ses enfant(s) (dans ce cas,					
	Parent 1	Parent 2				
Nom						
Prénom						
Adresse postale						
Téléphone(s)						
Email						
Profession ou autre activité (formation, stage, études)						
Lieu et adresse de travail (ou autre activité)						
Numéro allocataire CAF ou MSA						
Permis de conduire	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON				
Véhicule	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON				
Adrosso do Pontant						

^{*}Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé par le service petite enfance. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), par courrier ou par voie électronique en écrivant à : delegue-repd@cc-genevois.fr

CHOIX DE LA CRECHE

Vous pouvez classer les crèches par ordre de préférence de 1 à 8 en expliquant vos critères de choix (au moins 3 choix et la structure la plus proche de votre domicile doit obligatoirement faire partie de vos 3 premiers choix)

STRUCTURES PUBLIQUES	CLASSEMENT	EXPLICATIONS
Crèche « La Tribu des P'tits Malins » - Valleiry - 46 pl. (7h30-18h30)		
Crèche « Au Pays des P'tits Pious » - Viry - 24 pl. (7h30-18h)		
Crèche « Pom de Reinette » - St-Julien-en-Genevois - 46 pl. (7h30-18h30)		
Crèche « Pom d'Api » - St-Julien-en-Genevois - 46 pl. (7h30-18h30)		
Crèche « A Petits Pas » - Neydens - 45 pl. (7h30-18h30)		
Micro-crèche « Petit à Petit » - St-Julien-en-Genevois - 9 pl. (8h-18h)		
Micro-crèche « Prési'Loups » - Présilly - 10 pl. (7h30-18h30)		
Micro-crèche « Les Oursons » - Savigny - 10 pl. (7h30-18h30)		

PLANNING DE GARDE

Merci de bien vouloir choisir parmi les deux options suivantes :

> Si les jours et horaires de garde souhaités sont fixes, merci de remplir le tableau suivant :

JOURS	HORAIRES
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

Si les jours ou les horaires de garde souhaités sont variables d'un mois à l'autre (compte-tenu de la
profession des parents), merci d'apporter vos précisions (temps de travail : plein ou partiel, jours
potentiellement concernés, jour de repos fixe dans la semaine) :

Date et signature des parents :

Document à retourner avec les pièces justificatives (détaillées ci-après) au secrétariat petite enfance par email à <u>petite-enfance@cc-genevois.fr</u> ou par courrier à Communauté de Communes du Genevois- Archamps Technopole - Bâtiment Athéna - 38, rue Georges de Mestral 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX.

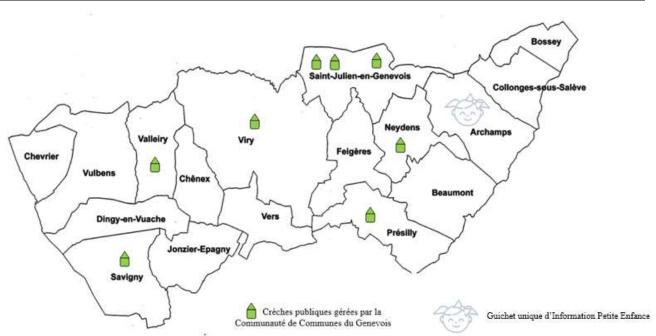
Renseignements : « Guichet Unique d'Information Petite Enfance » du lundi au vendredi de 9h à 11h au 04 50 95 91 40 (Laissez un message avec vos coordonnées en dehors de cette plage horaire, vous serez rappelé).

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier (en format .PDF)

- □ Un justificatif de domicile daté de moins de trois mois : facture ou attestation titulaire de contrat énergie, eau ou gaz, ou quittance de loyer si provient d'une agence, ou facture box / internet facture téléphone mobile non acceptée (si hébergement par un tiers : justificatif de domicile, copie de la carte d'identité et attestation sur l'honneur de l'hébergeur).
- ☐ Le dernier avis <u>français</u> d'imposition sur les revenus du ménage ou de la personne isolée. <u>Cela est également valable pour les travailleurs frontaliers</u>;
- Ou la dernière attestation de salaire annuelle (uniquement pour les salariés des organisations internationales ou les personnes arrivant de l'étranger et n'étant pas encore en mesure de fournir un avis d'imposition sur les revenus)
 - En cas de doute, n'hésitez pas à contacter notre service.
- □ La dernière fiche de paie d'un mois classique de chaque parent (hors primes ou retenues exceptionnelles) ou tout autre document justifiant de vos revenus d'activité (attestation d'indemnités Pôle Emploi, Revenu de Solidarité Active, les bénéfices déclarés pour les indépendants...).
- □ Une déclaration sur l'honneur attestant de la situation de parent isolé (c'est-à-dire si le parent assure seul la garde de son enfant et en assume seul la charge financière). Modèle joint. Attention : toute fausse déclaration peut remettre en cause l'admission en crèche de votre enfant. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter notre service.
- ☐ Un courrier expliquant le contexte de votre demande et permettant au service de bien comprendre votre situation.

Sans ces documents, sauf situation particulière justifiée, le dossier ne sera pas étudié



NB: La Commission principale d'Attribution des Places en Crèche a lieu chaque année au mois de mars pour attribuer les places de la rentrée de septembre. Ainsi, selon la date de dépôt de ce dossier de préinscription, il pourra s'avérer nécessaire de réactualiser les pièces justificatives pour le 28 février au plus tard.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE PARENT ISOLE

A remplir si vous vivez seul(e)

Je soussigné(e) (nom et prénom du responsable) :				
Certifie sur l'honneur :				
 □ Vivre seul(e), c'est-à-dire n'être ni marié(e), ni en concubinage, ni en vie maritale, ni pacsé(e). (Même avec une autre personne que le coparent) 				
☐ Elever seul(e) mon (ou mes) enfants : (nom, prénom et date de naissance de chacun des enfants à charge)				
☐ Assumer seul(e) la charge financière de mon ou mes enfant(s)				
☐ Ne percevoir aucune pension alimentaire de l'autre parent				
☐ Que l'autre parent n'est aucunement impliqué dans la vie de l'enfant				
Par la présente attestation sur l'honneur, j'atteste remplir toutes les conditions énoncées ci-dessus et m'engage avertir le Service Petite Enfance de tout changement de situation personnelle.	à			
Je certifie l'authenticité et la sincérité de cette attestation, connaissance prise des sanctions prévues par les article 441-6 et 441-7 du Code pénal en cas de fausse déclaration.	es			
Fait à, le, le				
Signature (obligatoire) :				

Code pénal – Article 441-6: [Est puni deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende] [...] le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

Code pénal - Article 441-7 : [...] Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.